

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 21 Absents : 08
Suffrages exprimés : 24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/07 du 19 septembre 2022

D. 2022/07-10 – FINANCES LOCALES – Plan de financement – Voie verte

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BALLAND Sandrine, ALIS Laure,

Absents excusés : SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte, MOINE Magali.

Pouvoirs : PILIPCZUK Gregory à ROBIN Véronique, SAURA Olivier à WASTJER Michel, DIU Sandrine à BINET Pascale.

Les conseillers ont été convoqués le 13 septembre 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Madame la Maire informe le Conseil du projet qui consiste à aménager une liaison douce, en limite Sud du territoire. Cette opération serait localisée au Sud du territoire de Castelnaud d'Estrétefonds, le long de la rivière l'Hers-Mort, à proximité immédiate de la Véloroute du Canal de Garonne et de la Zone d'activités économiques Eurocentre. La durée prévisionnelle de réalisation de ce projet est fixée du 01/09/2023 au 31/03/2024 et serait réalisé en deux phases :

- Phase 1 : Voie verte sous les 3 ponts : septembre 2023 – novembre 2023.
- Phase 2 : Liaison Voie verte – Bourg centre : septembre 2023 – 1^{er} trimestre 2024

Les coûts liés à la mise en œuvre de cette opération sont estimés à **607 000 €**, décomposés comme suit :

- **Dépenses d'investissement (Travaux et équipements) : 607 000 € HT**
 - o Phase 1 - Voie verte sous les 3 ponts : 257 000 € HT
 - o Phase 2 - Liaison Voie verte – Bourg centre : 350 000 € HT

- une liaison douce (cycles/piétons) en site propre appelée « Voie verte », le long de la rive droite de la rivière l'Hers-Mort,
- et sa connexion vers le centre-ville qui passerait par la Zone d'Activités Economiques Eurocentre (majeure partie en site propre).

Cette Voie verte devra permettre le franchissement, sous trois ponts existants, des trois infrastructures majeures qui traversent le territoire communal et qui constituent de véritables obstacles et des zones de dangerosité pour les modes doux.

Afin de financer ce projet estimé à **607 000.00 HT (phase 1 et 2)**, la ville devra solliciter le concours de l'union Européenne, la Région et du Conseil Départemental, répartis de la manière suivante :

FEDER (union européenne)	60 700.00	10%	Attirée Sollicité
Région	182 100.00	30%	Sollicité
Département	242 800.00	40%	Sollicité
Autofinancement	121 400.00	20%	

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement tel que précité,

APPROUVE le plan de financement tel que proposé,

AUTORISE la Maire à signer tous actes utiles et nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022

Au registre sont les signatures

La Maire,

Sandrine SIGAL

